



Une division de CAUCA

**AVIS DE MISE EN ŒUVRE DU SERVICE 3-1-1
POUR LA MUNICIPALITÉ DE WATERLOO /
*NOTICE OF IMPLEMENTATION OF THE 3-1-1 SERVICE
FOR THE MUNICIPALITY OF WATERLOO***

Émis par / *Issued by* :
CITAM, division de CAUCA

Représenté par / *Represented by* :
Jennifer Moisan
Technicienne service client / *Customer service technician*
serviceclient@citam.ca

Juin 2023 / *June 2023*

Table des matières / *Table of contents*

1. INTRODUCTION / INTRODUCTION	3
La municipalité de Waterloo / The municipality of Waterloo	3
Le service 3-1-1 / <i>3-1-1 service</i>	3
Démarches d’approbation / Approaches.....	3
2. DESCRIPTION DU SERVICE ET DU PRESTATAIRE / <i>DESCRIPTION OF THE SERVICE AND THE SERVICE PROVIDER</i>	4
Présentation de CITAM, une division de CAUCA / Introduction to CITAM, a division of CAUCA	5
Convention et entente / Convention and agreement	6
3. ZONE DE DESSERTE POUR LE SERVICE 3-1-1 / <i>SERVICE AREA OF THE 3-1-1 SERVICE</i>	7
4. FST PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE VISÉ / <i>TSP ESTABLISHED IN THE TARGET AREA</i>	10
5. ACHEMINEMENT DES APPELS / <i>ROUTING OF CALLS</i>	12
6. ACHEMINEMENT DU SERVICE ET COLLABORATION / <i>CONDUCT OF SERVICE AND COLLABORATION</i>	12
7. ÉCHÉANCIER PROPOSÉ POUR LA MISE EN PLACE (ROUTAGE) / <i>PROPOSED TIMETABLE FOR SETTING UP (ROUTING)</i>	13
ANNEXE A - LISTE DE DISTRIBUTION N11 / <i>APPENDIX A - N11 DISTRIBUTION LIST</i>	14
ANNEXE B – AUTORISATION POUR LA MISE EN PLACE DU SERVICE 3-1-1 AUPRÈS DES FST / <i>APPENDIX B – AUTORISATION FOR THE ESTABLISHMENT OF THE 3-1-1 SERVICE WITH TSP</i> . 16	
ANNEXE C – CONSENTEMENTS À L’IMPLANTATION DU 3-1-1 / <i>APPENDIX C – CONSENTS TO THE IMPLEMENTATION OF 3-1-1</i>	18

1. INTRODUCTION / INTRODUCTION

La municipalité de Waterloo / The municipality of Waterloo

Waterloo est une municipalité située dans la MRC de La Haute-Yamaska, dans la région administrative de l'Estrie. Il y habite une communauté dynamique d'un peu plus de 5 000 habitants. Waterloo est une ville en pleine effervescence aux niveaux résidentiel, commercial et industriel. Située à la croisée de trois pistes cyclables, son décor urbain rural et son centre-ville vivant font de Waterloo un arrêt prisé dans la région touristique des Cantons-de-l'Est.

Waterloo is a municipality located in the Haute-Yamaska RCM, in the Estrie administrative region. It is home to a dynamic community of just over 5,000 residents. Waterloo is currently full of effervescence, in terms of residential as well as commercial and industrial development. Located at the crossroads of three bicycle paths, its rural urban setting and lively downtown make Waterloo a popular stop in the Eastern Townships tourist region.

Le service 3-1-1 / 3-1-1 service

Afin d'améliorer le service aux citoyens, la municipalité de Waterloo souhaite mettre en place un numéro unique, le 3-1-1, dédié aux services municipaux. Ainsi, tout citoyen voulant communiquer avec sa municipalité pourra composer ce numéro à trois (3) chiffres.

La mise en place de ce service tient compte des décisions 2004-71 et 2008-61 du Conseil de la Radiodiffusion et des Télécommunications canadiennes (CRTC).

With the objective of improving service to citizens, the municipality of Waterloo has decided to set up a single number, 3-1-1, dedicated to municipal services. In that case, any citizen needing to communicate with his municipality will be able to dial this three (3) digit number.

The implementation of this service takes into account decisions 2004-71 and 2008-61 of the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission (CRTC).

Démarches d'approbation / Approaches

Sur la base de notre connaissance, les appels locaux de la municipalité de Waterloo proviennent du centre d'interconnexion suivants :

To the best of our knowledge, all local calls for the municipality of Waterloo are coming from the following Rate Center:

- Waterloo

Ces centres d'interconnexion desservent également les municipalités suivantes :

These rate centers also serve the following municipalities:

- Warden
- Stukely-Sud
- Shefford
- Saint-Joachim-de-Shefford
- Sainte-Anne-de-la-Rochelle
- Lawrenceville
- Lac-Brome
- Bromont
- Bolton-Ouest
- Béthanie

Également, cinq (5) tours cellulaires sont présentes sur le territoire de la municipalité et ses environs. Ces tours cellulaires sont situées sur le territoire des municipalités suivantes :

Also, five (5) cellular towers are located on the territory of the municipality and in its surroundings. These towers are located on the territory of the following municipalities:

- Waterloo
- Shefford
- Lac-Brome

Conformément aux normes prescrites par le CRTC, des ententes doivent être prises avec chacune des municipalités qui partagent une ou des circonscriptions téléphoniques et/ou des tours cellulaires avec la municipalité de Waterloo. La municipalité de Waterloo s'est donc conformée aux normes prescrites par le CRTC et a pris entente avec ces municipalités. Les ententes de consentement et/ou) résolutions sont annexées au présent document.

In accordance with the standards established by the CRTC, agreements must be made with each municipality that share one or more telephone exchanges and/or cellular towers with the municipality of Waterloo. The Municipality of Waterloo has therefore complied with the standards established by the CRTC and has entered into agreements with these municipalities. The consent agreements and/or resolutions are attached here to.

2. DESCRIPTION DU SERVICE ET DU PRESTATAIRE / DESCRIPTION OF THE SERVICE AND THE SERVICE PROVIDER

La municipalité de Waterloo est en constante communication avec son principal client, le citoyen. Celui-ci s'adresse à sa municipalité pour plusieurs motifs : demande d'information ou

d'intervention, signalement d'une requête ou une plainte, inscription, demande de permis, taxes municipales, etc.

La municipalité assure présentement un service non optimal dû à des heures de service réduites. Elle a donné en impartition la prise de ses appels municipaux afin d'offrir un service 24/7 à ses citoyens.

C'est ainsi qu'à partir du 7 février 2023 tous les appels sont acheminés vers CITAM (à l'extérieur des heures d'ouvertures). Le numéro à dix (10) chiffres de la municipalité sera utilisé jusqu'à l'implantation du 3-1-1.

The municipality of Waterloo is in constant communication with his main client, the citizen. There are several reasons for a citizen to contact his municipality: request for information or intervention, reporting of a query or a complaint, registration, permit, municipal taxes, etc.

The municipality currently provides a less than optimal service due to reduced service hours. It has outsourced the coverage of its municipal calls in order to offer a 24/7 service to its citizens.

As of February 7th 2023, all calls are to CITAM (outside business hours). The ten (10) digit number of the municipality will be used until the implantation of 3-1-1.

Présentation de CITAM, une division de CAUCA / Introduction to CITAM, a division of CAUCA

CITAM (Centrale d'Impartition et de Traitement des Appels Municipaux), une division de CAUCA, offre des solutions innovantes permettant aux municipalités du Québec de communiquer efficacement avec leurs citoyens et agit, pour le centre d'urgence 9-1-1 de CAUCA, comme centre secondaire pour les urgences municipales.

Elle offre, entre autres, un service d'impartition des appels municipaux. Plus spécifiquement, c'est un service qui permet aux municipalités de donner la prise de leurs appels à CITAM, et ce, par souci d'économie, d'efficacité et de qualité de service aux citoyens.

Les municipalités choisissent aussi l'horaire de service, selon leurs besoins.

Au-delà de la prise des appels municipaux, la division CITAM offre également un système de gestion des requêtes et un logiciel d'alertes et notifications de masse.

CITAM (Centrale d'Impartition et de Traitement des Appels Municipaux), a division of CAUCA, offers innovative solutions, allowing Quebec's municipalities to communicate efficiently with their citizens and act as a secondary center for municipal emergencies for CAUCA's 9-1-1 emergency center.

It mainly offers an outsourcing service for municipal calls. More specifically, it is a service that allows municipalities to entrust CITAM with the handling of their calls, in the interest of economy, efficiency and quality of service to citizens.

Municipalities are also choosing the service schedule, according to their needs.

In addition to taking municipal calls, the CITAM division also offers a request management system and a mass notification and alerting software.

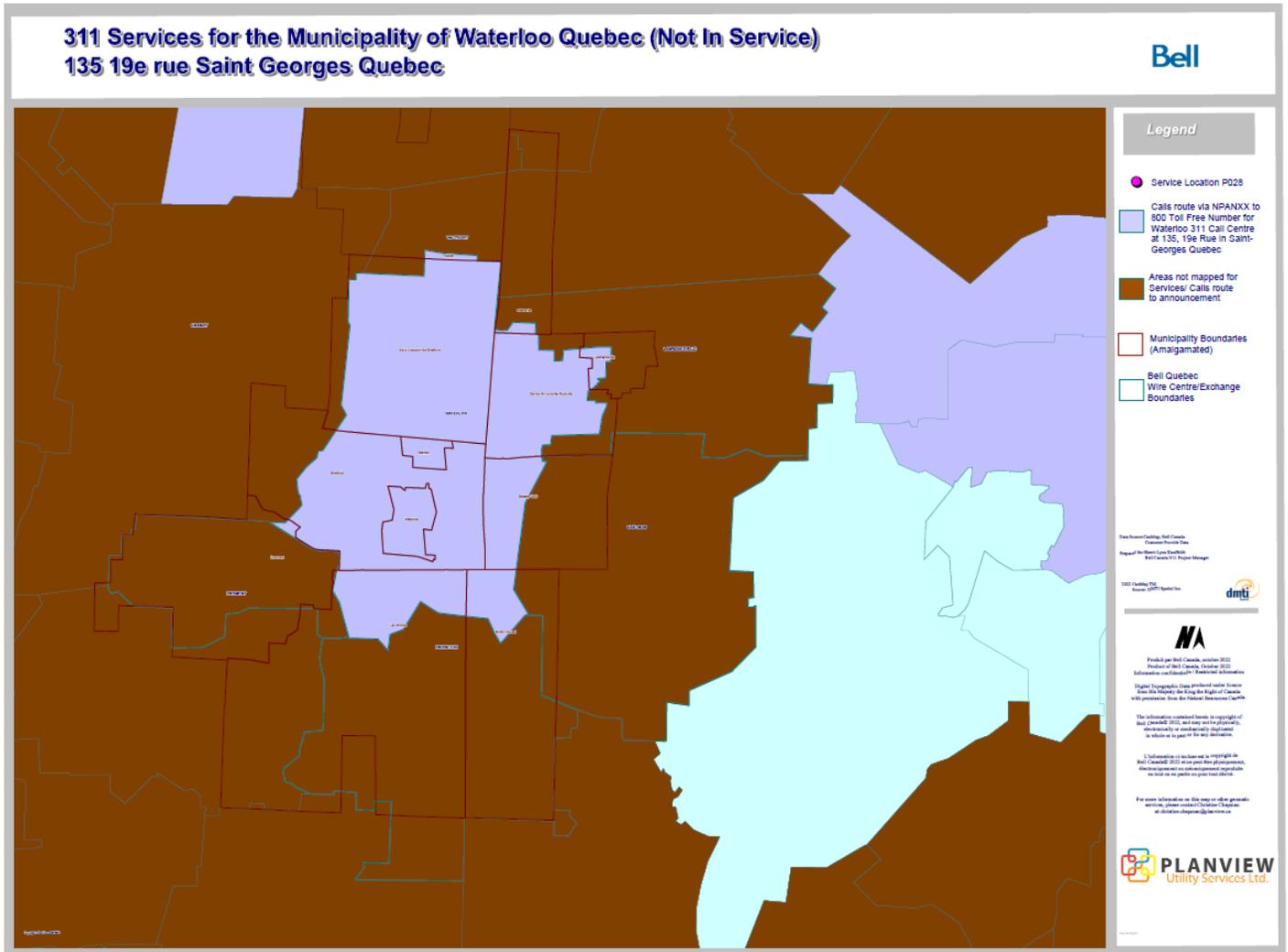
Convention et entente / Convention and agreement

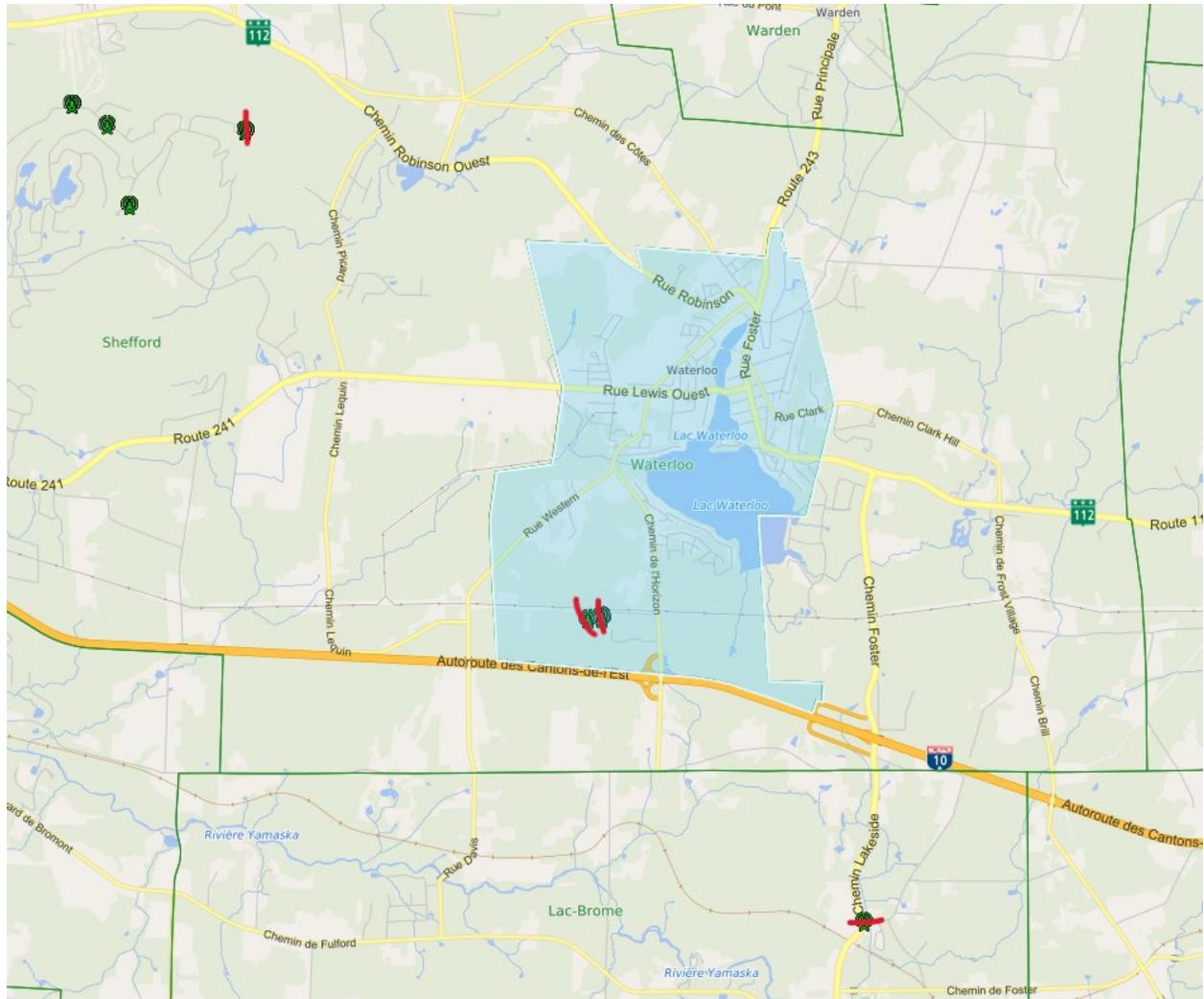
La municipalité de Waterloo a signé une autorisation permettant à CITAM, division de CAUCA, de contacter les municipalités limitrophes touchées par cette demande (Annexe D). Également, et conformément aux normes prescrites par le CRTC, chaque municipalité a signé un accord qui permet à CITAM, division de CAUCA d'entreprendre les démarches auprès du ou des fournisseur(s) de services de télécommunication pour le routage des appels vers le 3-1-1.

The municipality of Waterloo signed an authorization allowing CITAM, a division of CAUCA, to contact the neighbouring municipalities concerned by this request (Annex D). Also, in accordance with the standards established by the CRTC, each municipality has signed an agreement that allows CITAM, division of CAUCA, to initiate the first steps with the telecommunications service provider(s) for routing calls to 3-1-1.

3. ZONE DE DESSERTE POUR LE SERVICE 3-1-1 / SERVICE AREA OF THE 3-1-1 SERVICE

La zone de desserte est présentée ci-dessous / The service area is presented below :





4. FST PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE VISÉ / TSP
ESTABLISHED IN THE TARGET AREA

NPA	NXX	Centre			OCN	Demandé par / Requested by	MRC / RCM
		En service	Interconnexion / Rate Center	Compagnie / Company			
450	539	In Service	Waterloo	Bell Canada	8050	Waterloo	Haute-Yamaska
450	734	In Service	Waterloo	Videotron Ltd.	8306	Waterloo	Haute-Yamaska
450	920	In Service	Waterloo	Videotron Ltd.	8306	Waterloo	Haute-Yamaska
579	325	In Service	Waterloo	Distributel	083E	Waterloo	Haute-Yamaska
579	336	In Service	Waterloo	ISP Telecom	4727	Waterloo	Haute-Yamaska
579	439	In Service	Waterloo	Cooptel	818D	Waterloo	Haute-Yamaska
579	580	In Service	Waterloo	IXICA Communications Inc.	812H	Waterloo	Haute-Yamaska
579	678	In Service	Waterloo	Fibernetics Corporation	464D	Waterloo	Haute-Yamaska
579	797	In Service	Waterloo	Comwave Networks	160G	Waterloo	Haute-Yamaska
579	850	In Service	Waterloo	TELUS Quebec	2243	Waterloo	Haute-Yamaska

Ces données proviennent du site internet : / These data come from the website :

https://www.cnac.ca/co_codes/co_code_status.htm

Compagnie / Compagny	Géolocalisation / Location:	Située / Located in
Vidéotron Itée	45.3219444439999, -72.538055556	Waterloo
Bell Mobility Inc.	45.3222527779999, -72.536216667	Waterloo
Rogers communications Canada Inc	45.3220583329999, -72.53615	Waterloo
Bell Mobility inc	45.3685805559999, -72.584558333	Shefford
Telus Communications inc	45.2930555559999, -72.500555556	Lac-Brome

Ces données proviennent du site internet : / These data come from the website :

<https://portail.msp.gouv.qc.ca/index.php>

Inclure une capture d'écran du document « Liste des numéros filaires et tours cellulaires configurés »

5. ACHEMINEMENT DES APPELS / ROUTING OF CALLS

Aux fins d'affichage, voici le numéro du DID pour la redirection des appels 3-1-1 :

For display purposes, here is the DID number for the redirection of 3-1-1 calls:

833-764-2851

6. ACHEMINEMENT DU SERVICE ET COLLABORATION / CONDUCT OF SERVICE AND COLLABORATION

Le ou les fournisseurs de services de télécommunication (FST) doivent faire l'acheminement des appels 3-1-1 vers les infrastructures téléphoniques de CITAM en fonction des zones de dessertes mentionnées au point 3 et vers le DID de redirection mentionné au point 5. Une étroite collaboration entre les FST et CITAM, division de CAUCA, est indispensable pour le succès de ce projet.

Globalement, CITAM s'attend à ce que les FST soient disponibles pour la planification du projet, qu'ils soient en mesure de réaliser leurs activités dans les délais convenus et qu'ils fassent bénéficier de leur expérience à CITAM, division de CAUCA.

Pour nous joindre :



Une division de CAUCA

14200, boulevard Lacroix, C.P. 83
Saint-Georges (Québec) G5Y 5C4
☎ 418-227-1946 | 1-844-642-3540
✉ info@citam.ca
www.citam.ca
📞 citam311

The Telecommunication Service Provider(s) (TSP) shall route 3-1-1 calls to CITAM's telephone infrastructure according to the service areas mentioned in section 3 and to the redirection DID mentioned in section 5. A collaboration between the TSPs and CITAM, a division of CAUCA, is essential for the success of this project.

Overall, CITAM expects the TSPs to be available for project planning, to be able to carry out their activities within the agreed timeframe and to share their experience with the CAUCA division, CITAM.

To join us:



Une division de CAUCA

14200, boulevard Lacroix, C.P. 83
 Saint-Georges (Québec) G5Y 5C4
 ☎ 418-227-1946 | 1-844-642-3540
 ✉ info@citam.ca
 www.citam.ca
 📍 citam311

7. ÉCHÉANCIER PROPOSÉ POUR LA MISE EN PLACE (ROUTAGE) / PROPOSED TIMETABLE FOR SETTING UP (ROUTING)

Activités / Activities	Description	Date
1	Transmission du présent document et de la carte / <i>Transmission of this document and the map</i>	2023-08-02
2	Réunion ou conférence téléphonique initiale ¹ / <i>Initial meeting or conference call¹</i>	2023-08-08
3	Mise en œuvre du 3-1-1 par les FST ¹ / <i>Implementation of 3-1-1 service by the TSP¹</i>	2023-12
4	Tests de vérification pour le service 3-1-1 ¹ / <i>Verification tests of 3-1-1 service¹</i>	2024-01
5	Date du lancement public proposé ¹ / <i>Proposed public launch date¹</i>	2024-02

¹Tel que décrit dans la section 78 du document « Décision de télécom CRTC (Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes) 2004-71 | Attribution du 311 aux services municipaux autres que les services d'urgence », les parties ne devraient pas exiger de période de notification officielle de plus de six mois.

¹As described in section 78 of « Décision de télécom CRTC (Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes) 2004-71 | Assignment of 311 to municipal services other than emergency services», the parties should not require a formal notification period of more than six months.

ANNEXE A - LISTE DE DISTRIBUTION N11 / *APPENDIX A - N11*
DISTRIBUTION LIST

LISTE DE DISTRUBTION N11 / *N11 DISTRIBUTION LIST*

https://cnac.ca/other_codes/n11/n11_codes.htm#distribution

abadea@iristel.com
AHe@primustel.ca
bell.regulatory@bell.ca
carrier.relations@videotron.com
cathy.mcgouran@allstream.com
CoreCEngineering@FreedomMobile.ca
dave.day@sasktel.com
ddolan@teksavvy.ca
didorders@iristel.com
document.control@sasktel.com
eric.boer@distributel.ca
francois.tessier@bell.ca
gblais@teksavvy.ca
Gerry.Thompson@rci.rogers.com
IDulay@primustel.ca
jdupuis@rci.rogers.com
John.mackenzie@telus.com
judy.kachuik@sasktel.com
Ken.shackleton@sjrb.ca
Kim.Isaacs@allstream.com
laurie.bowie@bell.ca
leo.santoro@bell.ca
MohamedAmine.ElAomar@rci.rogers.com
mpreda@iristel.com
n11@distributel.ca
N11@viewcom.ca
n11@voipmuch.com
N11ProductManagement@telus.com
NonCOCodeApps@cnac.ca
patricia.chambers@ahs.ca
planning@isptelecom.net
regaffairs@quebecor.com
Regulatory@distributel.ca
rschleihauf@fibernetics.ca
rwi_gr@rci.rogers.com
sherri-lyn.kauffeldt@bell.ca
snagulan@comwave.net
sunny.tung@bell.ca
team.regulatory@iristel.ca
telecom.regulatory@cogeco.com

tnotntelephony@sjrb.ca

**ANNEXE B – AUTORISATION POUR LA MISE EN PLACE DU
SERVICE 3-1-1 AUPRÈS DES FST / *APPENDIX B –
AUTORISATION FOR THE ESTABLISHMENT OF THE 3-1-1
SERVICE WITH TS***

**AUTORISATION DE LA MUNICIPALITÉ POUR LA MISE EN PLACE DU
SERVICE 3-1-1 / *AUTORISATION FOR THE ESTABLISHMENT OF THE
3-1-1 SERVICE***



Une division de CAUCA

**CONSETEMENT AUTORISANT CITAM (DIVISION DE CAUCA) À COMMUNIQUER AVEC LES
FOURNISSEURS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS**

Je, soussigné Louis Verhoef, Directeur général et greffier à la Ville de Waterloo, autorise CITAM (division de CAUCA) à communiquer directement avec le fournisseur de télécommunications de la Ville dans le cadre de ses fonctions visant le développement et la mise en œuvre du service d'impartition des appels municipaux.

En foi de quoi le représentant autorisé de la Ville a signé à Waterloo ce
20 ème jour du mois de janvier 2022



Louis Verhoef
Directeur général et greffier

**ANNEXE C – CONSENTEMENTS À L’IMPLANTATION DU 3-1-1 /
*APPENDIX C – CONSENTS TO THE IMPLEMENTATION OF 3-1-1***

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest, tenue le lundi 16 janvier 2023 à 19h30 à l'Hôtel de Ville situé au 9, chemin Town Hall, Bolton-Ouest, avec webdiffusion interactive.

Sont présents :

Margarita Lafontaine, conseillère n° 1
Marie-Blanche Richer, conseillère n° 2
Loren Allen, conseiller n° 3
Eddy Whitcher, conseiller n° 4
Gilles Asselin, conseiller n° 5
Nancy Lanteigne, conseillère n° 6
formant quorum sous la présidence de Denis Vaillancourt, maire.

Sont également présents :

Maïke Storks, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe
Jules Varin, responsable de l'urbanisme et inspecteur municipal (départ après le point 007-0123)

Assiste à distance :

Jean-François Grandmont, directeur général et greffier-trésorier

012-0123

ADMINISTRATION

**CONSENTEMENT AUTORISANT L'IMPLANTATION DU 3-1-1 POUR LES
JURIDICTIONS TÉLÉPHONIQUES ET LES TOURS CELLULAIRES
PARTAGÉES POUR LA VILLE DE WATERLOO**

ATTENDU QUE la Ville de Waterloo implante un service téléphonique 311 pour ses citoyens et qu'elle a mandaté CITAM, une division de CAUCA, pour l'accompagner dans cette démarche.

ATTENDU QUE nous avons pris connaissance du document contexte et explications et que nous comprenons les tenants et aboutissants.

ATTENDU QUE le présent consentement satisfait les exigences de l'ordonnance de télécom 2004-71 et de la décision de télécom 2008-61 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC).

ATTENDU QUE les appels faits au 3-1-1 pour la municipalité de Bolton-Ouest seront réacheminés vers notre Municipalité.

IL EST PROPOSÉ PAR Nancy Lanteigne

APPUYÉ PAR Gilles Asselin

ET RÉSOLU :

D'autoriser la Ville de Waterloo et les fournisseurs de services en télécommunications à configurer les juridictions et les tours cellulaires partagés avec notre municipalité de sorte que les appels(3-1-1) soient acheminés à la municipalité de Waterloo.

Que la présente soit envoyée à la division CITAM de CAUCA, organisation mandatée par la Ville de Waterloo pour la représenter.

Adoptée à l'unanimité

COPIE CERTIFIÉE SOUS RÉSERVE DES APPROBATIONS

Ce 17 janvier 2023

Me Jean-François Grandmont, OMA
Directeur général et greffier-trésorier



Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bromont, tenue le **lundi 6 mars 2023, à 19h00**, en la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 88, boulevard de Bromont, à Bromont.

2023-03-145

CONSETEMENT AUTORISANT L'IMPLANTATION DU SERVICE 3-1-1 POUR LES JURIDICTIONS TÉLÉPHONIQUES ET LES TOURS CELLULAIRES PARTAGÉES POUR LA MUNICIPALITÉ DE WATERLOO

ATTENDU QUE la municipalité de Waterloo implante un service téléphonique 3-1-1 pour ses citoyens et qu'elle a mandaté CITAM, une division de CAUCA, pour l'accompagner dans cette démarche;

ATTENDU QUE les centres d'interconnexion cellulaires et filaires couvrent plus d'une municipalité, la municipalité de Waterloo doit demander une autorisation aux municipalités environnantes avec qui les juridictions sont partagées;

ATTENDU QU'il faut savoir que la première municipalité à programmer le 3-1-1 pour un indicatif partagé recevra les appels associés à cet indicatif (3-1-1);

ATTENDU QU'en contrepartie et s'il y a lieu, la municipalité de Waterloo s'engage à transférer les appels provenant du service 3-1-1 cellulaire et filaire, qui pourraient être destinés à la Ville de Bromont;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a pris connaissance du document contexte et explications et qu'elle en comprend les tenants et aboutissants;

ATTENDU QUE le présent consentement satisfait les exigences de l'ordonnance de télécom 2004-71 et de la décision de télécom 2008-61 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC);

ATTENDU QUE les appels faits au 3-1-1 pour la municipalité de Waterloo seront réacheminés vers la Ville de Bromont;

IL EST PROPOSÉ PAR **MICHEL BILODEAU**

APPUYÉ PAR **TATIANA CONTRERAS**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la municipalité de Waterloo et les fournisseurs de services en télécommunication afin que les juridictions et les tours cellulaires partagés avec la Ville de Bromont soient configurés de sorte que les appels (3-1-1) soient acheminés à la municipalité de Waterloo.

De transmettre copie de la présente résolution à la division de CITAM de CAUCA, organisation mandatée par la municipalité de Waterloo pour la représenter.

ADOPTÉE

Copie certifié conforme | Ce 7 mars 2023

LOUIS VILLENEUVE, maire

EVE-MARIE PRÉFONTAINE, greffière

CONSETEMENT AUTORISANT L'IMPLANTATION DU 3-1-1 POUR LE CENTRE D'INTERCONNEXION FILAIRE ET LES TOURS CELLULAIRES PARTAGÉS AVEC LA MUNICIPALITÉ DE WATERLOO

ATTENDU QUE la Municipalité de Waterloo implante un service téléphonique 3-1-1 pour ses citoyens et qu'elle a mandaté CITAM, une division de CAUCA, pour l'accompagner dans cette démarche ;

ATTENDU QUE nous avons pris connaissance du document contexte et explications et que nous comprenons les tenants et aboutissants ;

ATTENDU QUE le présent consentement satisfait les exigences de l'ordonnance de télécom 2004-71 et de la décision de télécom 2008-61 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) ;

ATTENDU QUE les appels faits au 3-1-1 pour notre Municipalité seront réacheminés vers notre municipalité au numéro de téléphone suivant :

450-243-6111

(Inscrire le numéro de téléphone principal de votre municipalité)

Je, Gilbert Arel, Directeur général, ville de Lac-Brome

(Inscrire votre prénom, nom, titre et Municipalité)

AUTORISE la Municipalité de Waterloo et les fournisseurs de services en télécommunications afin que les centres d'interconnexion filaires et les tours cellulaires partagés avec notre Municipalité soient configurés de sorte que les appels en provenance du 3-1-1 soient acheminés à la municipalité de Waterloo.

La présente est envoyée à CITAM (division de CAUCA), organisation mandatée par la municipalité de Waterloo pour la représenter.

La présente autorisation pourra aussi être utilisée pour toute autre demande d'implantation 3-1-1 d'une autre municipalité qui viserait ce même centre d'interconnexion et/ou ces mêmes tours cellulaires.

En foi de quoi le représentant autorisé a signé à Lac-Brome
(Inscrire l'endroit de signature du présent)

ce 15/02/2023
(Inscrire la date de signature du présent)

DocuSigned by:
Gilbert Arel
580100629FB0490...
(Signature)

Directeur Général
(Inscrire votre titre)

Lac-Brome
(Inscrire votre Municipalité)

CONSETEMENT AUTORISANT L'IMPLANTATION DU 3-1-1 POUR LE CENTRE D'INTERCONNEXION FILAIRE ET LES TOURS CELLULAIRES PARTAGÉS AVEC LA MUNICIPALITÉ DE WATERLOO

ATTENDU QUE la Municipalité de Waterloo implante un service téléphonique 3-1-1 pour ses citoyens et qu'elle a mandaté CITAM, une division de CAUCA, pour l'accompagner dans cette démarche ;

ATTENDU QUE nous avons pris connaissance du document contexte et explications et que nous comprenons les tenants et aboutissants ;

ATTENDU QUE le présent consentement satisfait les exigences de l'ordonnance de télécom 2004-71 et de la décision de télécom 2008-61 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) ;

ATTENDU QUE les appels faits au 3-1-1 pour notre Municipalité seront réacheminés vers notre municipalité au numéro de téléphone suivant :

450 539-3201

(Inscrire le numéro de téléphone principal de votre municipalité)

Je, France Lagrandeur, directrice générale et greffière-trésorière

(Inscrire votre prénom, nom, titre et Municipalité)

AUTORISE la Municipalité de Waterloo et les fournisseurs de services en télécommunications afin que les centres d'interconnexion filaires et les tours cellulaires partagés avec notre Municipalité soient configurés de sorte que les appels en provenance du 3-1-1 soient acheminés à la municipalité de Waterloo.

La présente est envoyée à CITAM (division de CAUCA), organisation mandatée par la municipalité de Waterloo pour la représenter.

La présente autorisation pourra aussi être utilisée pour toute autre demande d'implantation 3-1-1 d'une autre municipalité qui viserait ce même centre d'interconnexion et/ou ces mêmes tours cellulaires.

En foi de quoi le représentant autorisé a signé à Saint-Joachim-de-Shefford,
(Inscrire l'endroit de signature du présent)

ce 20/02/2023.
(Inscrire la date de signature du présent)

DocuSigned by:
France Lagrandeur
78101A6B61BC41F...
(Signature)

Directrice générale et greffière-trésorière
(Inscrire votre titre)

Saint-Joachim-de-Shefford
(Inscrire votre Municipalité)

CONSETEMENT AUTORISANT L'IMPLANTATION DU 3-1-1 POUR LE CENTRE D'INTERCONNEXION FILAIRE ET LES TOURS CELLULAIRES PARTAGÉS AVEC LA MUNICIPALITÉ DE WATERLOO

ATTENDU QUE la Municipalité de Waterloo implante un service téléphonique 3-1-1 pour ses citoyens et qu'elle a mandaté CITAM, une division de CAUCA, pour l'accompagner dans cette démarche ;

ATTENDU QUE nous avons pris connaissance du document contexte et explications et que nous comprenons les tenants et aboutissants ;

ATTENDU QUE le présent consentement satisfait les exigences de l'ordonnance de télécom 2004-71 et de la décision de télécom 2008-61 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) ;

ATTENDU QUE les appels faits au 3-1-1 pour notre Municipalité seront réacheminés vers notre municipalité au numéro de téléphone suivant :

450-297-3407

(Inscrire le numéro de téléphone principal de votre municipalité)

Je, Guyline Lafleur, dir.gén.gref-trésorière par intérim Municipalité du Village de Stukely-sud
(Inscrire votre prénom, nom, titre et Municipalité)

AUTORISE la Municipalité de Waterloo et les fournisseurs de services en télécommunications afin que les centres d'interconnexion filaires et les tours cellulaires partagés avec notre Municipalité soient configurés de sorte que les appels en provenance du 3-1-1 soient acheminés à la municipalité de Waterloo.

La présente est envoyée à CITAM (division de CAUCA), organisation mandatée par la municipalité de Waterloo pour la représenter.

La présente autorisation pourra aussi être utilisée pour toute autre demande d'implantation 3-1-1 d'une autre municipalité qui viserait ce même centre d'interconnexion et/ou ces mêmes tours cellulaires.

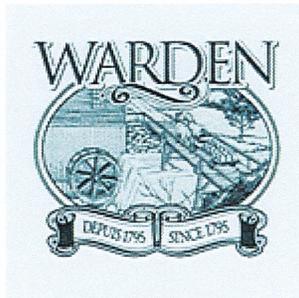
En foi de quoi le représentant autorisé a signé à Stukely-Sud
(Inscrire l'endroit de signature du présent)

ce 17/02/2023
(Inscrire la date de signature du présent)

DocuSigned by:
Guyline Lafleur
FBFTC9BCE6CA4TE...
(Signature)

Directrice générale
geffière-trésorière par intérim
(Inscrire votre titre)

Municipalité du village de Stukely-Sud
(Inscrire votre Municipalité)



Municipalité du Village de Warden
172, rue Principale, Warden, QC J0E 2M0

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal du Village de Warden tenue le mercredi 8 mars 2023, à 19h45, à la mairie du Village de Warden sise au 172, rue Principale à Warden.

Présences : Monsieur Philip Tétrault, maire
Monsieur Serge Blanchard, conseiller, poste numéro 1
Madame Normande Hébert, conseillère, poste numéro 2
Monsieur Guillaume Camille, conseiller, poste numéro 3
Madame Barbara Talbot, conseillère, poste numéro 4
Monsieur Martin Labrecque, conseiller, poste numéro 5

Absent :
Monsieur Bruno Delorme conseiller poste numéro 6

Le conseil formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Philip Tétrault.

Était également présent : Monsieur Robert Désilets
Directeur général et greffier-trésorier

2023-03-030 IMPLANTATION DU SERVICE 3-1-1 CONSENTEMENT AUTORISANT L'IMPLANTATION DU SERVICE- MANDAT DE SIGNATAIRE;

ATTENDU QUE la ville de Waterloo implante un service téléphonique 3-1-1 pour ses citoyens et qu'elle a mandaté CITAM, une division de CAUCA, pour l'accompagner dans cette démarche;

ATTENDU QUE nous avons pris connaissance du document contexte et explication et que nous comprenons les tenants et aboutissants;

ATTENDU QUE le présent consentement satisfait les exigences et l'ordonnance de télécom 2004-71 et de la décision de télécom 2008-61 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC);

ATTENDU QUE la municipalité du village de Warden partage la même tour de communication avec la ville de Waterloo;

Sur une proposition de : monsieur Serge Blanchard

Appuyé par : monsieur Guillaume Camille

Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la municipalité du village de Warden accorde son consentement autorisant l'implantation du 3-1-1 pour le centre d'interconnexion filaire et les tours cellulaires partagés avec la ville de Waterloo.

QUE la présente résolution soit envoyée à CITAM (division de Cauca), organisation mandatée par la ville de Waterloo pour la représenter.

QUE la présente autorisation pourra aussi être utilisée pour toute autre demande d'implantation du service 3-1-1 d'une autre municipalité qui viserait ce même centre d'interconnexion et/ou ces mêmes tours cellulaires.

ADOPTÉE

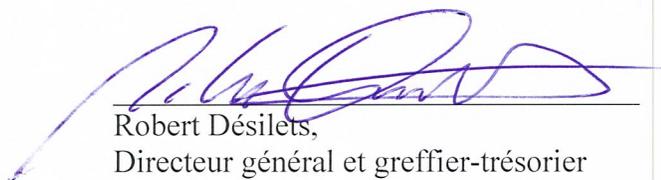


Municipalité du Village de Warden
172, rue Principale, Warden, QC J0E 2M0

Signé : Philip Tetrault, Maire

Signé : *Robert Désilets*
Directeur général et greffier-
trésorier

Copie certifiée conforme, ce 8 février 2023


Robert Désilets,
Directeur général et greffier-trésorier

**COPIE DE LA RÉOLUTION N° 2023-07-162
ADOPTÉE LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
4 JUILLET 2023**

À la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Shefford tenue le 4 juillet 2023 et à laquelle sont présents le maire suppléant Michael Vautour ainsi que les conseillers suivants :

Denise Papineau, Johanne Boisvert, Ernest Beauregard
et Claude Robitaille

tous formant quorum sous la présidence du maire suppléant.

Le maire Éric Chagnon et le conseiller Jean Paul Dutrisac sont absents.

Est présent M. James L. Lacroix, directeur général et greffier-trésorier.

**CONSENTEMENT AUTORISANT L'IMPLANTATION DU 3-1-1 POUR LE CENTRE
D'INTERCONNEXION FILAIRE ET LES TOURS CELLULAIRES PARTAGÉS
AVEC LA VILLE DE WATERLOO**

ATTENDU QUE la Ville de Waterloo implante un service téléphonique 3-1-1 pour ses citoyens et qu'elle a mandaté CITAM, une division de CAUCA, pour l'accompagner dans cette démarche;

ATTENDU QUE nous avons pris connaissance du document contexte et explications et que nous comprenons les tenants et aboutissants;

ATTENDU QUE le présent consentement satisfait les exigences de l'ordonnance télécom 2004-71 et de la décision de télécom 2008-61 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Robitaille,

APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,

ET RÉSOLU :

Que la Municipalité du Canton de Shefford autorise la Ville de Waterloo et les fournisseurs de services en télécommunications afin que les centres d'interconnexion filaires et les tours cellulaires partagés avec notre Municipalité soient configurés de sorte que les appels en provenance du 3-1-1 soient acheminés à la Ville de Waterloo.

Que la présente résolution soit envoyée à CITAM (division CAUCA), organisation mandatée par la Ville de Waterloo pour la représenter.

Signé Michael Vautour

Michael Vautour, maire suppléant

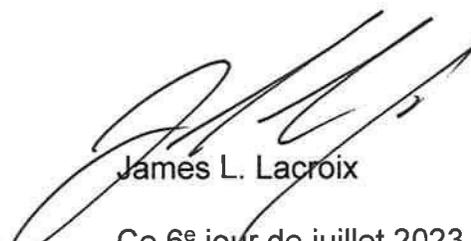
Signé James L. Lacroix

James L. Lacroix, directeur général
et greffier-trésorier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

au livre des délibérations du conseil

Le directeur général et greffier-trésorier,



James L. Lacroix

Ce 6^e jour de juillet 2023.

CONSETEMENT AUTORISANT L'IMPLANTATION DU 3-1-1 POUR LE CENTRE D'INTERCONNEXION FILAIRE ET LES TOURS CELLULAIRES PARTAGÉS AVEC LA MUNICIPALITÉ DE WATERLOO

ATTENDU QUE la Municipalité de Waterloo implante un service téléphonique 3-1-1 pour ses citoyens et qu'elle a mandaté CITAM, une division de CAUCA, pour l'accompagner dans cette démarche ;

ATTENDU QUE nous avons pris connaissance du document contexte et explications et que nous comprenons les tenants et aboutissants ;

ATTENDU QUE le présent consentement satisfait les exigences de l'ordonnance de télécom 2004-71 et de la décision de télécom 2008-61 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) ;

ATTENDU QUE les appels faits au 3-1-1 pour notre Municipalité seront réacheminés vers notre municipalité au numéro de téléphone suivant :

450-539-1654

(Inscrire le numéro de téléphone principal de votre municipalité)

Je, Majella René, directrice générale et greffière-trésorière

(Inscrire votre prénom, nom, titre et Municipalité)

AUTORISE la Municipalité de Waterloo et les fournisseurs de services en télécommunications afin que les centres d'interconnexion filaires et les tours cellulaires partagés avec notre Municipalité soient configurés de sorte que les appels en provenance du 3-1-1 soient acheminés à la municipalité de Waterloo.

La présente est envoyée à CITAM (division de CAUCA), organisation mandatée par la municipalité de Waterloo pour la représenter.

La présente autorisation pourra aussi être utilisée pour toute autre demande d'implantation 3-1-1 d'une autre municipalité qui viserait ce même centre d'interconnexion et/ou ces mêmes tours cellulaires.

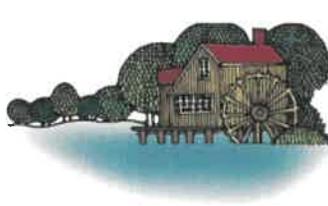
En foi de quoi le représentant autorisé a signé à Sainte-Anne-de-la-Rochelle
(Inscrire l'endroit de signature du présent)

ce 03/05/2023
(Inscrire la date de signature du présent)

DocuSigned by:
Majella René
AD28278AA5DE42F...
(Signature)

Directrice générale et greffière-trésorière
(Inscrire votre titre)

Sainte-Anne-de-la-Rochelle
(Inscrire votre Municipalité)



VILLAGE DE LAWRENCEVILLE

PROVINCE DE QUÉBEC VILLAGE DE LAWRENCEVILLE

Extrait du Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Village de Lawrenceville, tenue le mercredi 7 juin 2023 à 19h30 à la salle communautaire, située au 1551, rue Principale à Lawrenceville.

Sont présents : M. Derek Grilli, maire,
M. Éric Bossé, conseiller,
M. Claude Jeanson, conseiller,
Mme Valérie Fontaine Martin, conseillère,
M. Carl Massé, conseiller,
M. Réal Delorme, conseiller.

Absent : M. Dany Chapdelaine, conseiller,

Les membres présents forment quorum.

12. 311 WATERLOO

2023-06-75

Attendu que la municipalité de Waterloo implante un service téléphonique 3-1-1 pour ses citoyens et qu'elle a mandaté CITAM, une division de CAUCA, pour l'accompagner dans cette démarche;

Attendu que la municipalité a pris connaissance du document contexte et explications et que nous comprenons tenants et aboutissants;

Attendu que le présent consentement satisfait les exigences de l'ordonnance de télécom 2004-71 et de la décision de télécom 2008-61 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC);

Attendu que les appels faits au 3-1-1 pour notre municipalité seront réacheminés vers notre municipalité au numéro de téléphone suivant : 450-535-6398;

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,
Appuyé par la conseillère Valérie Fontaine-Martin,

Que la municipalité de Lawrenceville autorise la Municipalité de Waterloo et les fournisseurs de services en télécommunications afin que les centres d'interconnexion filaires et les tours cellulaires partagées avec notre municipalité soient configurés de sorte que les appels en provenance du 3-1-1 soient acheminés à la municipalité de Waterloo;

Que la présente résolution soit envoyée à CITAM (division CAUCA), organisation mandatée par la municipalité de Waterloo pour la représenter;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

Copie certifiée conforme donnée à Lawrenceville, ce 13 juin 2023.

François Paquette
Directeur général et secrétaire trésorier